



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 Mai 2023 à 19 H**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	21

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Nathalie JEAN

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Jean-Marie LEBRE, Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Bruno SBLANDANO, Régis POSTIAUX, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Aurélie GROSSO, Marie-Line MICHELOTTI, Patrick URAS, Michel ROUSSIER, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD

Délibération N° 59/23 –

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) POUR L'AMENAGEMENT ET LE VERDISSEMENT DE LA PLACE DE LA FENIERE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Informe l'assemblée que le Centre Commercial de la Fenière, construit dans les années 80 au sein d'un nouveau quartier de lotissements, est aujourd'hui vieillissant.

Il se situe à proximité directe du centre-ville et du quartier de la mairie et des équipements. Le temps de parcours pour rejoindre la place de la Fenière depuis la place de la République est de 2 min en vélo et 10 min à pied.

La commune de la Roque d'Anthéron a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans son projet de requalification des espaces publics du centre commercial, l'enjeu étant la création d'une petite centralité pour le quartier, enjeu à considérer au regard du programme « Petites villes de demain ».

L'étude comporte 4 zones, celle objet de la présente notice concerne la place basse, dite place de la Fenière (centralité mixte commerces, équipements et services) et qui se situe au cœur du centre commercial.

L'objectif de cette première phase étant de requalifier l'entrée et de verdir la place centrale pour la rendre accueillante et conviviale.

Le coût de l'opération s'élève à 183 724 € H.T selon le plan de financement ci-dessous :

Financiers	Taux	Montants HT
ETAT – DETR	30%	55 117 €
CONSEIL REGIONAL	50%	91 862 €
Autofinancement commune	20%	36 745 €
TOTAL		183 724 €

- Vu l'Article L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu la Commission des Finances en date du 22 mai 2022,
- Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Financiers	Taux	Montants HT
ETAT – DETR	30%	55 117 €
CONSEIL REGIONAL	50%	91 862 €
Autofinancement commune	20%	36 745 €
TOTAL		183 724 €

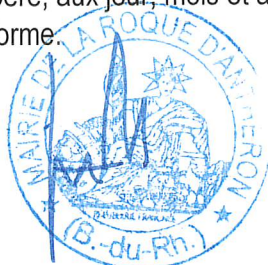
SOLLICITE l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Nathalie JEAN

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le 8/06/23 et de la publication
ou notification le 8/06/23

REÇU EN PREFECTURE

le 02/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20230525-DELIB_59_23